



**CONSEIL COMMUNAL
CHÉSEREX**

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 17 juin 2021

Le vice-président du Conseil souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 26
Membres excusés : 7
Membres absents : 4
Total membres : 37

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 46/2021 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2020
5. Préavis 47/2021 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020
6. Préavis 48/2021 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
7. Rapport des délégués aux associations intercommunales
8. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021

Pas de remarques. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

François Mathey, Vice-Président,

- Prie chaque conseiller de parler assez fort, vu que nous ne pouvons utiliser les micros.
- Remercie les scrutateurs pour leur aide lors des votations du 13 juin ; le taux de participation fut de 68%.
- La nouvelle législature verra un nouveau président, Francis Baud. Tous les conseillers ont été assermentés par Mme la Préfet, Chantal Turin. Les diverses commissions et délégations ont été nommées rapidement, il y avait une bonne motivation de la part des nouveaux conseillers.
- Dans le chapitre des mauvaises nouvelles, il n'y aura toujours pas d'apéro à l'issue de cette séance.
- Courrier : lettre de M. Burkhalter concernant les incivilités à la place de pique-nique. M. Barras, Municipal en parlera plus tard.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- L'initiative SOS Communes a été déposée (13'430 voix) elle a abouti et on attend la suite.
- Situation financière avec d'importantes variations d'une année à l'autre :

	2021	2020
Impôts	4'747'000.-	2'849'000.-
Personnes physiques	4'600'000.-	2'770'000.-
Personnes morales	10'000.-	20'000.-
Impôts anticipés	37'000.-	139'000.-
Impôts à la source	100'000.-	60'000.-
- Situation des liquidités :		
Solde du CCP		4'841'662.40
Paiements en suspens :		495'440.20
AEE Acompte Primaire et Secondaire Réseau No 3		247'252.05
AIAB Acompte de charges No 3		27'437.55
Péréquation Acompte No 3		422'502.00
AEE Acompte Primaire et Secondaire-Réseau No 4		247'252.05
AIAB Acompte de charges No 4		27'437.55
Facture sociale, Acompte No 4		618'950.50
Péréquation Acompte No 4		422'502.00
Canton Réforme policière 2 ^{ème} semestre 2021		114'811.50
Canton Transports 2021 Bassin No 3		49'171.00
Salaires 2021 Administration communale		280'000.00
Vacations 2021 Municipalité et Conseil communal		140'000.00
Solde		1'748'906.00
BCV Trésorerie paiements par cartes	493'429.79	
BCV Trésorerie ATF	8'744.25	
BCV Trésorerie Entreprise	137'590.80	
UBS Compte courant	463'043.30	
CEN Placement	10'405.80	
Solde		2'862'119'94

- Recours pour la facture sociale : le tribunal devrait communiquer sa décision et on verra s'il y a une suite à donner.
- Mise en soumission de deux terrains agricoles. L'un a été attribué à Monsieur Thomas Hauser et l'autre à Sarah Lüscher, fille de M. et Mme Lüscher.
- Les restaurateurs ont pu reprendre le service en terrasse fin mai et maintenant également à l'intérieur. La Municipalité a allégé ceux-ci de leur loyer du 1^{er} janvier au 31 mai.
- La Commune a dû acheter des masques l'année passée en urgence, donc à prix fort, mais cela a permis d'en distribuer aux aînés et de les vendre aux habitants. Le solde (700 boîtes) a été

offert à l'Espérance à Etoy qui en sont très reconnaissants. Il y a encore des boîtes à disposition pour CHF 10.-

- La fête du 1^{er} août 2021 aura lieu à Chésereux.
- La doyenne de la commune est Madame Nelly Ravenel qui fêtera ses 100 ans cette année.
- La Municipalité a engagé 4 jeunes pendant les vacances d'été pour des stages de 1-2 semaines.

Patrick Barras, Municipal :

- Déchets : depuis 2013 où nous sommes passés à la taxe au sac, les déchets ont diminué de 225 à 129 tonnes. Nous avons une bonne gestion des déchets, mais nous pouvons encore faire mieux.
- Notre déchetterie regroupe 3 communes : nous récupérons porte à porte 154 tonnes à Chésereux. Nous avons encore 25 tonnes de déchets-plastiques hors PET, mais à courte échéance on ira vers une interdiction de collecter ces déchets qui seront alors ajoutés aux déchets ménagers (sacs blancs). Il faut savoir que pour chaque sac à CHF 2.- la ristourne à la commune est de CHF 1.64.
- La place de pique-nique est régulièrement laissée dans un état lamentable, avec des déchets ménagers et des bouteilles qui jonchent le sol. Securitas est sensée faire sa tournée plusieurs fois le soir et la nuit, ce qui est fait, mais les rapports sont toujours les mêmes : RAS. La Municipalité a demandé une offre à une autre entreprise. Comme le contrat avec Securitas court d'année en année on ne peut le résilier tout de suite mais l'entreprise a promis de mettre des agents qualifiés au lieu d'étudiants. Affaire à suivre.
- Lettre au bureau des radars pour qu'ils viennent installer leur radar plus souvent. Le Canton a informé que le radar ne pouvait être placé dans la zone 30 à la route de la Poste. Il est possible que la zone 30 soit étendue à tout le village...même si ça ne plaît pas à tout le monde.
- La Municipalité a reçu les 2 architectes pour le projet du bâtiment multi-fonctions ainsi que la commission ad hoc. Suite aux nombreuses remarques l'étape 2 pourra être lancée.

Dominique Fleury, Municipal :

- La dégustation et achat des vins de la commune aura lieu le 2 septembre 2021.
- Après 10 ans d'existence, le Parc Jura Vaudois doit avoir une nouvelle charte en 2022. Chésereux fait partie des 30 communes participantes. Une consultation a été menée auprès des communes pour savoir comment le Parc avait contribué à la biodiversité. Un bureau professionnel va analyser la biodiversité tant au niveau de la commune que chez les privés et le résultat sera présenté le 19 juillet. Nous verrons quelles actions sont possibles.
- L'Assemblée générale du Parc Jura Vaudois aura lieu à St-Cergue le 23 juin.

Pascal Steimer, Municipal :

- La saga des cunettes abîmées et des pavés affaissés continue. La Municipalité a décidé de refaire l'ensemble de cette zone.
- Sur la route de Bonmont il y a un marquage en jaune qui n'a pas été repeint car il s'agit d'une zone hors-village. Le Canton ne s'opposant pas, ce marquage sera refait.
- Les deux gérants de l'Auberge communale avaient donné leur congé pour la fin de l'année 2021 mais avec la pandémie et les fermetures obligatoires, ils ont décidé de ne pas rouvrir l'établissement.
- Une étude est en cours pour la rénovation de l'Auberge qui restera cependant une auberge traditionnelle. Un crédit d'étude sera proposé lors d'un prochain conseil.

- Les rénovations du chalet de Combe Gelée sont terminées (façades, volets, toiture) et les résultats financiers seront communiqués dès que nous aurons reçu toutes les factures.

4. Préavis No 46/2021 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2020

Monique Locatelli, Syndique souhaite apporter les corrections suivantes :

- o P. 4, chapitre 3, inclure « novembre » concernant l'Auberge communale,
- o P. 8, 14317, « diminution » des charges
- o P. 10, chapitre 14, « diminution » des charges au lieu de différence de charges.

Francis Baud, Conseiller, lit le rapport de la commission de gestion.

François Mathey, vice-président, remercie la commission pour son rapport très complet.

La discussion est ouverte.

- Philippe Lacôte, Conseiller, demande pourquoi l'augmentation du taux d'impôt se fera sur une petite partie de la population (voir p. 2 du rapport)
- Nicolas Schwab, Conseiller, répond que nous avons dans notre commune environ ¼ d'habitants qui ne paient pas d'impôts et à l'autre bout un nombre d'habitants qui paient un impôt forfaitaire. Donc, finalement le gros des impôts est assuré par un petit nombre d'habitants.

Vote :

Le préavis No 46/2021 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 47/2021 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2020

Avant d'entendre le rapport de la commission de gestion, François Mathey, vice-président, prie l'assemblée de se lever pour honorer les 3 habitants qui nous ont quittés au cours de l'année.

La Municipalité ne souhaite pas intervenir avant la lecture du rapport.

Nicolas Schwab, membre de la commission de gestion, lit le rapport.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote :

Le préavis No 47/2021 est accepté à l'unanimité en donnant décharge à la Municipalité.

6. Préavis No 48/2021 : Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Philippe Widmer, président de la commission des finances, résume la conclusion de leur rapport.

Edmond Granges, président de la commission ad hoc, lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

- Francis Baud, Conseiller, souhaite savoir pourquoi les rémunérations sont votées par la législature sortante et non la nouvelle législature, et qu'en est-il de la rémunération des conseillers.
- Monique Locatelli, Syndique, répond que c'est la procédure habituelle, d'autant plus que l'ensemble des municipaux se représentent.
- Patrick Barras, Municipal, ajoute qu'il s'agit aussi d'éviter qu'une nouvelle équipe fasse la demande alors qu'elle n'a pas encore siégé. En ce qui concerne les rémunérations du conseil, c'est sauf erreur le rôle du nouveau président du Conseil communal.

François Mathey, vice-président, ajoute que le vote sur les rémunérations du conseil est sauf erreur le seul préavis dans la nouvelle législature qui est de la compétence du conseil.

Vote :

Le préavis No 48/2021 est accepté à l'unanimité.

7. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE : Nicolas Schwab

- Les comptes 2020 ont été adoptés à la quasi-unanimité en séance du 28 avril 2021.
- La proportion d'élèves dans les 9 communes : 739 primaires, 293 secondaires, pour un total de 8'933 habitants.
- Les effectifs : 82 collaborateurs/trices à un équivalent temps plein de 55 EPT.
- Le taux de remplissage des unités d'accueil parascolaire oscille entre 94 % et 100 % les midis et 81 % à 96 % les après-midis.
- Le taux de fréquentation moyen des crèches varie entre 79 % et 85 %.
- La baisse du chiffre d'affaires lié à la COVID-19 (364 kCHF) durant les périodes de fermeture des structures entre le 17 mars et le 11 mai 2020 a pu être compensée par une aide extraordinaire de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), donc par une couverture de 2/3 des pertes, par la diminution des dépenses-transport (55kCHF) et repas (72kCHF) et par l'augmentation de 15% de fréquentation de la crèche « Les Papillons ».
- L'AEE a ouvert en août 2020 un nouveau bâtiment à Gingins permettant d'accueillir 60 enfants au lieu de 48 précédemment.
- Pour conclure sur ce point, le total des charges 2020 s'est élevé à 13,8 millions CHF, les revenus ont été de 6,6 millions CHF. Le différentiel de 7,3 millions CHF (+66kCHF par rapport à 2019) est à la charge de nos 9 communes, répartis à 50 % en fonction du nombre d'habitants et 50 % selon le nombre d'élèves inscrits à l'ESEP, soit environ 900 kCHF pour Chésereux.
- Le nouveau Règlement sur les transports, qui remplace la charte jusqu'alors signée par les élèves, a été adoptée à la quasi-unanimité.
- Le CoDir a communiqué que dès août 2021 quelques adaptations de la politique tarifaire entreraient en vigueur et que 24 places d'accueil parascolaire seraient ajoutées à Eysins, une classe non utilisée par l'école pouvant être affectée à l'UAPE.

AIAB : Evelyne Haesler

- Lors de la séance du 30 mars, le préavis a été voté à la majorité et 1 abstention : les charges 2020 sont de CHF 3'528.401.- ce qui représente un excès par rapport au budget de CHF 206'716.-
- Le poste principal est la piscine avec 6,2% de moins par rapport au budget (COVID-19) : moins d'entrées, moins de locations de lignes, mais plus de produits pour la désinfection de l'eau.
- La charge principale de la piscine est l'énergie-électricité. Une demande a été faite pour comparer les coûts avec d'autres piscines professionnelles et voir si des économies sont possibles.

SDIS : Alexandre Bory

- Séance du 27 avril avec 2 préavis : le rapport du règlement SDIS Nyon-Dôle et l'achat d'un véhicule.
Tous les deux ont été votés à l'unanimité.

SIECGE : Philippe La Côte

- Pas de séance.

8. Divers

- Alexandre Rigamonti, Conseiller, a été témoin d'un accrochage au carrefour de la route de Crassier et de la route de Bonmont. Il est vrai que la visibilité est mauvaise du côté gauche et il propose qu'un miroir soit placé à cet endroit.
- Patrick Barras, Municipal, rappelle que cet accident est un peu inhabituel. La conductrice est descendue directement de Bonmont sans voir les zones 30 ni les chicanes en cours de route. Il pense qu'il n'y aurait plus de problème si nous mettions une zone 30 partout, ce qui voudrait dire que les véhicules venant de Bonmont seraient prioritaires. Si on met un miroir à cet endroit, pourquoi pas à d'autres sorties.
- Francis Baud, Conseiller, demande si les accidents ont été assez nombreux pour justifier une zone 30/heure.
- Patrick Barras, Municipal, répond que la Municipalité va y réfléchir mais que la pratique du 30/h dans les villages est de plus en plus fréquente.
- Francis Baud, Conseiller, revient sur le problème des déprédations à la place de pique-nique et propose de placer des caméras de surveillance au lieu de mandater une autre société.
- Patrick Barras, Municipal, répond que la Municipalité a réfléchi à plusieurs solutions. Pour le moment la meilleure est de montrer aux occupants qu'on est là en faisant des visites surprises !
- Mélanie Pernet, Conseillère, ajoute qu'il y a d'autres déprédations, notamment le cas de jeunes qui commettent des effractions dans les voitures, volent des affaires dans les boîtes à gants, volent des vélos. La prudence et la surveillance est toujours plus nécessaire.
- Philippe Widmer, Conseiller, revient sur la solution du 30/h partout, bien qu'elle ne soit pas agréable pour les cyclistes. Il pense que c'est la seule manière d'éviter des problèmes. Il relève par ailleurs la question des délégués à la SIECGE qui ont été nommés lors de l'assermentation de la nouvelle législature et estime qu'on devrait « toiletter » cette association surtout maintenant qu'elle est gérée par Nyon. Quant à l'AIAB et l'AEE ce serait certainement envisageable de fusionner ces deux associations.
- Patrick Barras, Municipal, répond à la question de la SIECGE en disant que cette question a déjà été évoquée mais que la proportionnalité était nécessaire. Les discussions sont en cours.
- Franco Rigamonti, Conseiller, ajoute au sujet de la zone 30/h que ce changement pourrait s'avérer dangereux. Cela voudrait dire que les véhicules sortant d'un petit chemin à droite auraient la priorité, ce qui n'est pas naturel quand on circule sur un grand axe.
- Patrick Barras, Municipal, répond que la zone 30/h a été établie à Longirod et qu'il n'y a pas de problème dans ce village !
- Thérèse Lüscher, Conseillère, se demande pourquoi le pasteur n'était pas représenté lors de l'assermentation de la nouvelle législature, ce qui est normalement le cas.
- Monique Locatelli, Syndique, répond que la Municipalité y avait pensé mais que vu les contraintes sanitaires, il était préférable de s'en tenir à une assemblée restreinte.

Monique Locatelli termine cette dernière séance de la législature en remerciant tous les conseillers et en rappelant les faits marquants de ces cinq dernières années.

François Mathey, vice-président, remercie également pour l'engagement de chaque conseiller.

Le Vice-Président



François Mathey



La secrétaire



Lilly Steimer